

Des vœux et des monstres

Voilà venu le moment des vœux. C'est une tradition. Pourquoi ne pas là respecter. Ainsi je formule pour vous et vos proches les souhaits de bonheur et de santé, de réussite professionnelle dans vos associations et vos entreprises. C'est aussi le moment de prendre-entre champagne et bûche- un peu de recul pour s'interroger sur l'année écoulée et se projeter sur celle qui s'ouvre.

En 2018, nous avons tenu nos engagements : gestion maîtrisée, développement assuré, colloques tenus, lettres d'information publiées, comité éditorial réuni. C'est bien mais ne cédon pas à la tentation de l'autosatisfaction. Nous ne pouvons ignorer les événements graves que la France connaît, ne serait-ce que parce qu'ils risquent de bouleverser le calendrier des réformes engagées dans notre secteur. Mais au-delà, ils nous interrogent sur notre capacité à participer à la réduction des profondes fractures, économiques, sociales, territoriales, culturelles qu'ils révèlent.

Gramsci disait « le vieux monde est mort, le nouveau tarde à apparaître et dans le clair-obscur surgissent les monstres ». Essayons ensemble de maîtriser ces monstres que génèrent l'absence d'empathie et de générosité, le repli sur soi et l'intolérance, l'invective au lieu de l'écoute, l'insulte en place du dialogue.

Voilà quelques vœux qui pourraient sous-tendre notre action en 2019.

Alain Coulomb,
président de Coopération Santé



Rony Brauman : l'invité de Coopération Santé

A l'occasion de son Assemblée générale, les membres de Coopération Santé ont pu entendre et échanger avec Rony Brauman, ancien président de Médecins Sans Frontières. Occasion de faire le point sur ses engagements, leur logique et les leçons que l'on peut en tirer pour l'avenir.

DRIT D'INGÉRENCE OU DEVOIR D'EFFRACTION HUMANITAIRE ?

Notre invité dit préférer le devoir d'ingérence au droit d'ingérence. Ce dernier relevant plus de « l'effraction d'un Etat dans les affaires d'un autre Etat », fondant par exemple les traditions coloniales ou impériales. Désormais, cette ingérence-là n'a plus de légitimité, sauf au nom de l'Organisation des Nations-Unies. Le devoir d'ingérence humanitaire quant à lui repose sur des valeurs et des aspirations éthiques bien différentes.

Il trouve sa généalogie dans la médecine du champ de bataille dès le XVIème siècle avant d'être consacré au XIXème siècle avec la création de la Croix-Rouge et les grandes conquêtes du XXème siècle parmi

lesquelles figure la Première Convention de Genève pour l'amélioration du sort des blessés et des malades dans les forces armées en campagne (1949).

Deuxième source du devoir d'ingérence : le courant des réformateurs sociaux indignés par les injustices et les violences sociales, notamment le travail des enfants ou l'esclavage. Courant qui consacre un « idéal de commune humanité » permettant l'émergence des premiers « bureaux de soins ». Avant que Théophraste Renaudot ne pose les fondements d'une action médicale sociale.

Troisième fondement du devoir d'ingérence : la médecine coloniale dont les bases interventionnelles ont d'ailleurs été reprises par Médecins sans Frontières. L'impérialisme de la période n'avait pas écarté les premières méthodes de santé publique projetant les équipes soignantes « jusqu'au bout de la piste » tout en mé-

nageant des interrogations sur les conséquences iatrogènes des interventions sanitaires de masse. Il s'agissait alors de privilégier des actions en dehors des murs de l'hôpital et du dispensaire, philosophie qui inspire encore aujourd'hui la création des SAMU.

Au total, il vaut mieux, sur ces contours, préférer l'appellation d'effraction humanitaire légitime. C'est ce qui conduit, dès 1970, Médecins sans Frontières, en Erythrée, au Tchad ou en Angola, par exemple, à se passer des autorisations qu'elle n'obtient jamais pour faire passer les ressources humanitaires par les pays voisins des conflits.

La sémantique « droit d'ingérence » est plutôt lié aux chaos violents, dans l'Afghanistan de 1979 par exemple. Mais il faut être très réservé pour ne pas dire opposé à ces interventions parfois aveugles qui aggravent le mal qu'elles prétendent guérir.

Y A-T-IL DES LEÇONS DU SUD APPLICABLES AU NORD ?

Une seule semble spontanément venir à l'esprit de notre hôte, même s'il confesse qu'il peut en exister d'autres. Il s'agit de la création des professions intermédiaires, comme la petite ou la moyenne chirurgie susceptibles d'être conduites par des professionnels non médecins délégués à cet effet avec une formation spécialisée adaptée au contexte. Sans doute y a-t-il eu des erreurs, mais les plus diplômés dans les meilleurs contextes ne sont pas non plus à l'abri de telles erreurs ou négligences. Il lui semble d'ailleurs que le panorama sanitaire français serait plus pertinent si d'autres professions, comme les sages-femmes par exemple, se voyaient déléguer des compétences supplémentaires, comme la prescription de médicaments.

A cette leçon, il convient sans doute de saluer la contribution à l'histoire sociale de la médecine qui a accompli la transformation des anciens « officiers de santé », en « assistant médical » ici, ou en « clinical officer » ailleurs.

Autre leçon sans doute à retenir, la lutte contre les disparités territoriales, dont nous faisons aujourd'hui l'amère expérience dans notre pays, qui a permis dans les pays concernés d'apporter une aide locale temporaire dans le combat contre les conséquences de la pauvreté extrême en réduisant l'aggravation des inégalités sociales de santé.

Malgré cela, la médecine humanitaire a un rôle réformateur limité. Elle ne peut pas relever tous les défis que relèveraient plus de justice et plus d'équité. De ce point de vue, la médecine humanitaire a permis plutôt de rendre visibles les situations invisibles : cette action princeps, l'effraction humanitaire, a permis de légitimer la dynamique secondaire reposant sur l'apport des soins.

FAUT-IL PENSER LA FIN DE L'HUMANITAIRE ?

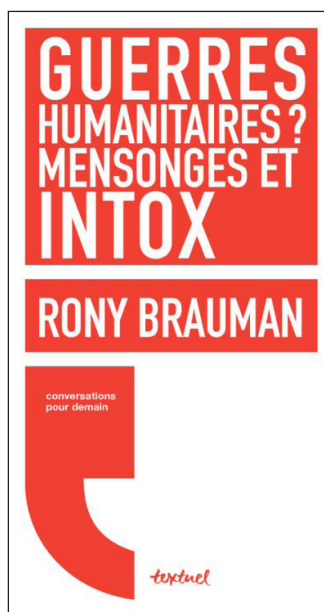
Pour notre invité, certains sans doute y ont cru. Notamment à la suite des travaux de Francis Fukuyama estimant qu'après l'effondrement de l'Union soviétique, il n'y aurait plus de conflits. Mais rendons justice à Fukuyama, dont la médiatisation de l'ouvrage « La fin de l'histoire » n'a retenu que cet élément. C'est le revers de l'engouement d'un moment qui rend cet égarerement dérisoire après des années de recul. Les conflits sont encore là, et bien là.

Si « le commerce apaise les passions » selon Montesquieu, nous savons depuis qu'Albert Hirschman a publié « Les passions et les intérêts »¹ que les intérêts irrationnels attisent les passions plutôt que de les apaiser : « Etat islamique », fanatismes effrayants, cupidité de l'économie libérale. Ainsi, le marché libéral, le « commerce » selon Montesquieu, est bien loin de réguler les passions tristes.

Pas plus qu'il n'y a de fin de l'histoire, il n'y a encore de fin de l'humanitaire.

CROISADES MORALES ET MENSONGES ...

Cet ouvrage publié en début d'année² a été l'occasion de montrer que c'est toujours au nom d'un Bien que se déclenchent les guerres «humanitaires». Les plus récentes ne sont rien d'autre que des croisades morales fondées sur des mensonges. Les exemples de propagande belliciste ne manquent pas : prétendu arsenal d'armes de destruction massive détenu par feu Saddam Hussein en Irak, question du génocide discutable au Kosovo, chiffres



bidons de la famine en Somalie, faux massacre de manifestants en Libye... Sans être non-interventionniste par principe, Rony Brauman se montre extrêmement méfiant à l'égard de l'engouement guerrier dont nombre de dirigeants font preuve aujourd'hui, et n'hésite pas à critiquer les instances internationales : le conseil de sécurité de l'ONU ou la Cour pénale internationale représentent pour lui avant tout les intérêts des puissants. Contre un prétendu «droit» d'ingé-

rence, et en s'appuyant sur les critères de la «guerre juste», notre hôte a critiqué l'obsession occidentale d'imposer par la force les valeurs démocratiques. Preuves à l'appui il a démonté les fausses raisons «justes» sans être naïf sur les conséquences d'un pacifisme intégral.

Il dégage d'ailleurs trois critères juridiques et deux critères politiques de ce qui pourrait être une guerre juste : une autorité légitime pour reconnaître la guerre nécessaire (l'ONU aujourd'hui), une cause juste (le sauvetage des vies), une violence proportionnée qui ne dépasse pas celle que l'on veut faire céder, une guerre qui serait alors d'ultime recours et une chance raisonnable de succès dans cette entreprise. Il a souligné devant nous que dans trois conflits récents, dont la Lybie et le Kosovo, ces trois critères avaient été malmenés.

Propos mis en forme par Bertrand Galichon et Christian Saout

(1) PUF, 1980.

(2) « Guerres humanitaires : mensonges et intox », conversations avec Régis Meyran, Textuel, 2018.

INFOS

Inscrivez-vous au prochain colloque organisé par Coopération Santé et ses adhérents le mardi 22 janvier 2019 à l'Institut mutualiste Montsouris, sur le thème : « Antibiorésistances, quels bons usages pour 2025 ? » [Cliquez ici](#)

LA NEWSLETTER COOPÉRATION SANTÉ

Editeur : Association Coopération Santé 88 rue de la Roquette - 75011 Paris - cooperation-sante@wanadoo.fr

Directeur de la publication : Alain Coulomb

Rédacteur en chef : Gérard Mathieu

Comité de Rédaction : Marie Josée Augé-Caumon, Anne de Boismenu, Odile Corbin et Christian Saout

Réalisation graphique : Trait de marque Paris

Copyright : Association Coopération Santé, tous droits réservés

www.cooperation-sante.fr

ADHÉREZ À L'ASSOCIATION COOPÉRATION SANTÉ EN 2019

Pour plus de renseignements contactez Anne de Boismenu

06 11 70 55 03

annedeboismenu@orange.fr